

**Le pharmacien c'est mon voisin !
Je peux compter sur lui !!
Le mot de Madame Félicia FERRERA-BIBAS
Docteur en Pharmacie- Vice -Présidence de l'URPS des Pharmaciens PACA**

Chers Patients,

Le coronavirus engendre de lourdes difficultés d'accès aux soins. Les pharmacies d'officines offrent une couverture totale du territoire français. Elles proposent de larges plages d'ouverture du lundi au samedi, un service de garde et vous permettent d'accéder sans rendez-vous aux conseils d'un Docteur en Pharmacie.

Au-delà du renouvellement de vos ordonnances qui a été facilité afin que vous ne manquiez pas de vos traitements chroniques, votre pharmacien pourra vous apporter soutien et orientation pour maintenir votre état de santé. N'hésitez pas à le contacter par téléphone ou en vous rendant dans votre pharmacie. Les règles barrières maintiennent la distanciation sociale nécessaire pour lutter contre la propagation du virus.

Comment votre pharmacien peut-il vous aider pendant cette période ?

- En revoyant avec vous les mesures à respecter pour vous protéger et protéger vos proches.
- En faisant le point avec vous lors du renouvellement de vos traitements (par téléphone c'est possible aussi).

Si quelque chose a changé depuis votre dernière visite chez votre médecin, si vous avez une question sur un médicament, si vous avez observé un effet indésirable qui vous a conduit à modifier ou arrêter un médicament, si vous avez une question sur la surveillance de votre glycémie, si d'autres symptômes sont apparus et pour lesquels vous n'avez pas jugé pas utile de consulter le médecin...

Si la période de confinement vous a conduit à modifier votre alimentation ou votre activité physique, cela risque d'avoir des impacts sur votre traitement, votre pharmacien pourra vous accompagner dans le suivi de votre glycémie et l'adaptation du protocole prescrit par votre médecin.

Si vous avez peur de manquer de médicament...

- En suivant avec vous l'évolution de votre glycémie, en vous aidant à noter les informations utiles à votre médecin ou encore en revoyant avec vous la manipulation des dispositifs médicaux qui vous ont été prescrits.
- En vous aidant à surveiller votre tension. En effet, votre pharmacien pourra vous expliquer comment suivre votre tension et donner une information qui permettra à votre médecin de vous traiter.
- En vous conseillant de manière personnalisée et adaptée à votre pathologie et vos traitements en cas de recours à l'automédication. Les plantes, les compléments alimentaires, un nouveau mode d'alimentation peuvent faire varier votre glycémie. Parlez-en avec votre pharmacien pour limiter tous risques pour votre santé.
- En vous mettant en contact avec votre médecin. Vous ne disposez peut-être pas des équipements nécessaires pour réaliser une téléconsultation. Votre pharmacien dispose certainement de cet équipement. N'hésitez pas à le solliciter.
- En livrant vos médicaments à domicile.

- En cherchant des solutions et du matériel médical pour aménager si besoin votre domicile pendant la période de confinement.
- En vous proposant de vous soutenir dans vos efforts pour limiter vos consommations de tabac, d'alcool. Il pourra vous orienter et vous permettre de bénéficier des outils de Santé Publique, gratuits, mis à votre disposition.
- Il prêtera une oreille attentive à toute situation mettant en danger votre équilibre physique ou moral et vous orientera vers une structure appropriée pour vous aider à résoudre le problème. Il peut également être un relais entre vous et un parent isolé qui réside loin de votre domicile...

Même si à l'heure où je vous écris, nous n'avons hélas pas de masque à vous proposer, sachez que tous les jours, dans toutes les régions de France, les Docteurs en Pharmacie et leurs équipes sont là pour vous, pour vous accompagner. Ils sont un lieu de ressources de santé. N'hésitez pas à les solliciter.